

Bagnolet, le 29 septembre 2025

Le secrétaire général du SUI-FSU
à
Monsieur le directeur de l'encadrement

Objet : Mise en œuvre du CIA 2025

Monsieur le directeur de l'encadrement,

Plusieurs académies ont entrepris les travaux conduisant à la détermination du montant du complément indemnitaire annuel des inspectrices et des inspecteurs pour l'année 2025.

Afin de pouvoir verser un CIA majoré à quelques collègues plus « méritants » que d'autres, certaines d'entre elles envisagent de fixer un nombre de collègues qui recevraient le plancher de 1000 €, au lieu du montant de référence de 1600 € que Madame la ministre a annoncé par son courrier du 8 juillet dernier aux organisations syndicales représentatives. Dans une académie au moins, la cible avant l'intervention du SUI-FSU était de près de 20% de collègues qui auraient été ainsi lésés pour pouvoir en gratifier d'autres.

En effet, le montant des dotations versées aux académies étant strictement égal à 1600 € fois le nombre d'inspecteurs et d'inspectrices, aucune marge n'est disponible pour la majoration.

Le SUI-FSU dénonce avec force cette situation inacceptable. Nous vous rappelons qu'il s'agit là d'un des effets pervers du RIFSEEP sur lequel nous vous alertons depuis sa mise en œuvre. La reconnaissance de supposés mérites ne peut se faire au détriment de collègues qui remplissent leurs missions avec l'engagement que vous connaissez.

Vous vous étiez par ailleurs engagé lors de la mise en œuvre du CIA, à ce que le montant plancher ne soit versé qu'à titre exceptionnel et après une évaluation défavorable des éventuels quelques collègues concernés.

Aussi, je vous demande de bien vouloir donner instruction aux recteurs et rectrices pour que toutes les inspectrices et tous les inspecteurs reçoivent au minimum le montant de référence de 1600 € pour l'année 2025.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, en l'expression de mes meilleures salutations.

Eric Nicollet
Inspecteur de l'Éducation nationale
Secrétaire général du SUI-FSU

